



LE SOIR

MARDI 25 JUILLET 2017 NUMERO 68

Bamba

LES CHEMINS DE L'EXIL

L'Exil de Cheikh Ahmadou Bamba

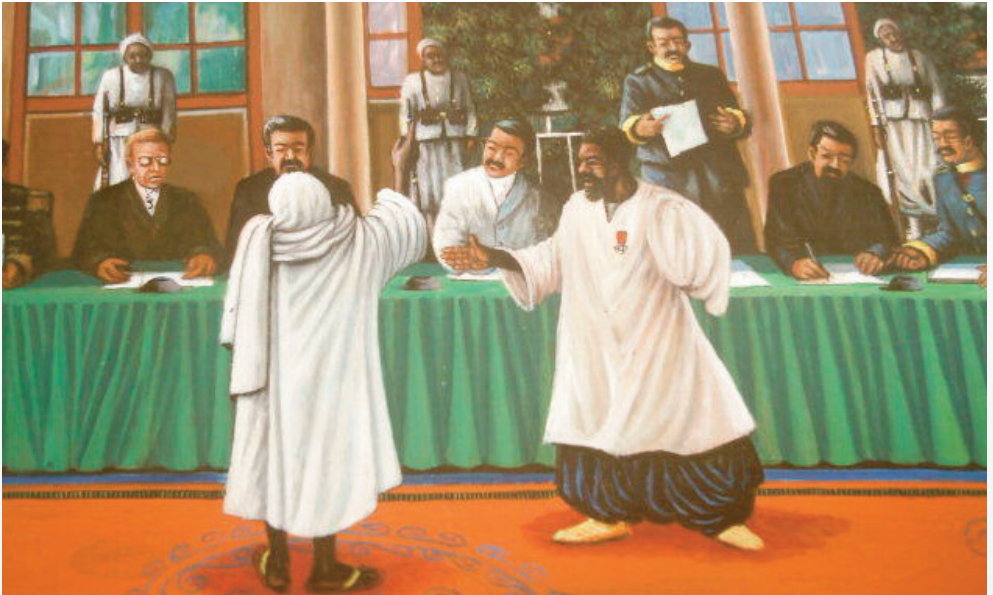


Suite aux campagnes calomnieuses à l'endroit de Cheikh Ahmadou Bamba, le Commandant Leclerc, Administrateur du Cercle de Saint-Louis, avait adressé en juillet 1895 une alarmante correspondance à ses supérieurs. Le Gouverneur Général par intérim du Sénégal et Dépendances, M. Mouttet, expédia alors à Mbacké-Bâri une lettre de convocation au Cheikh qui, empêché, se contenta de dé-

léguer son frère et bras droit Mame Thierno Birahim au dit Gouverneur qui interpréta ce geste comme un affront et un défi à son autorité.

Ainsi l'administrateur Leclerc fut-il chargé, à la tête d'une importante troupe composée essentiellement de gardes et de cavaliers dirigés par des chefs indigènes, de s'acheminer vers Mbacké-Bâri aux fins de contraindre par la force le saint homme à se rendre à la-

dite convocation. Informé, Cheikh Ahmadou Bamba dut mander une seconde fois le Cheikh Ibrahim dans le but de dissiper le malentendu. Mais face à la détermination d'en découdre qu'afficha l'Administrateur, l'émissaire du cheikh dut informer celui-ci de l'échec de sa mission ; ce à quoi, Cheikh Ahmadou Bamba, devinant la trame de la Volonté Transcendante, qui seule pouvait présider à ces



événements, confia les siens à la grâce de Dieu et partit à la rencontre de ses ennemis. C'est ainsi qu'il retrouva le plénipotentiaire du gouverneur dans la localité de Jéwol dans l'après-midi du samedi 10 août 1895. Ce jour de 18 du mois de safar 1313 de l'Hégire constituera, plus tard, celui de la célébration du grand Magal de Touba, car cette épreuve préfigurait déjà aux yeux du Cheikh le succès et les avantages inestimables que le Tout-Puissant dissimulait dans le service qu'il comptait effectuer pour le meilleur des humains (Psl).

Ayant ainsi passé la nuit à Jéwol, le saint homme reprit, en bonne escorte, son périple le matin du dimanche, fit une

escale dans le village de Kokki d'où il s'achemina de nuit vers Louga. De cette localité, il prit, le lundi 12 août, le train pour Saint-Louis qu'il atteignit au crépuscule et où il restera pendant les 10 jours restants du mois de safar et presque tout le mois de Rabi'u-l-Awwal.

Le Serviteur du Prophète aura à subir sur cette île nombre d'épreuves de la part de ses persécuteurs dont la plus injuste restera sans doute la décision de l'exiler vers les contrées hostiles de l'Afrique Equatoriale. Mais ceux-là qui le bannirent et tentèrent de l'avilir à jamais ne savaient certes pas que le Tout-puissant s'était Lui-Même prescrit, de toute éternité, le devoir de se-

courir ses amis ; et où qu'ils puissent se trouver...

Le Conseil Privé de Saint-Louis (5 septembre 1895)

Après son arrestation à Jéwol, le Cheikh Ahmadou Bamba restera à Saint-Louis jusqu'au jeudi 5 septembre 1895, date à laquelle le Conseil Privé, composé de dix membres réunis dans la salle ordinaire de ses délibérations, décida son internement au Gabon.

L'Histoire a surtout retenu de ce jour la tempérance du Cheikh dans sa défense contre les chefs d'accusation qui lui furent exposés mais surtout le coeur qu'il eut de parapher au bas du document qui lui fut tendu la sourate Iklhâs, sym-

bole de l'Unicité Absolue de Dieu comme négation de la Trinité, en guise de signature, mais surtout celui d'effectuer deux rakkas devenues célèbres sur le lieu même de ladite séance.

Une coïncidence significative fut que ces événements eurent non seulement lieu au cours du mois de la Naissance du Prophète (Psl), mois de Rabi'u-l-Awwal ("Gamou") que vénérât particulièrement le Cheikh, mais le Conseil Privé fut tenu le jour de 14 de ce mois qui correspond au surlendemain de l'Anniversaire de la Naissance du Prophète (Psl) pour le Service duquel le Voyage est censé être fait. En effet, le dernier Messenger de Dieu (Psl) est, selon l'hagiographie musulmane, né la nuit du 12 du mois de "Gamou" et a aussi émigré à Médine un jour de 12 du mois de "Gamou".

La coïncidence étonnante sera donc que son Serviteur sera aussi appelé à exiler et à entamer le Service qu'il lui destinait au surlendemain de ce jour calendaire correspondant à l'Hégire de son Maître (Psl) ayant eu à subir la même épreuve dans des conditions étrangement similaires relatées par le Coran : "Rappelle-toi lorsque les infidèles complotaient contre toi afin de t'emprisonner ou te tuer ou t'expulser ; ils complotaient alors que Dieu cernait leur plan" (8:30)

Au cours de son séjour à Saint-Louis Cheikh Ahmadou Bamba fut l'objet de la sollicitude de nombre de grandes figures musulmanes dont certaines l'exhortèrent vivement à interjeter appel de l'injuste décision ; éventualité à laquelle il ne daigna jamais souscrire car, disait-il : " Je me suffis de Dieu en dehors des roitelets et de Muhammad en dehors de tout autre intermédiaire".

C'est ainsi que le Serviteur du Prophète fut contraint de quitter l'île de Saint-Louis, le matin du jeudi 19 septembre 1895, correspondant à l'avant-dernier jour du mois de Rabi'u-l-Awwal, pour s'acheminer par chemin de fer vers la ville de Dakar où l'attendaient d'autres péripéties...

L'exil au Gabon (1895-1902)

Une fois prise, à l'issue de la séance historique du Conseil Privé de Saint-Louis, la décision de l'interner au Gabon, Cheikh Ahmadou Bamba fut transféré à Dakar où il parvint au soir du jeudi 19 septembre 1895.

Installé chez un indigène du nom de Ibra Binta Gueye, le Cheikh, alors à jeun, se vit aussitôt convoqué par le gouverneur de Dakar dont le courroux, se déversant sur lui, l'obligea à passer la nuit dans une cellule infecte dont l'inhospitalité marqua si fortement le Cheikh qu'il écrivit

plus tard : "Lorsque je songe à ce qui fut décidé, à ce Gouverneur et à ce cachot, me prend aussitôt l'envie de combattre par les armes ; mais Celui qui efface les péchés [le Prophète] m'en dissuade... " Cheikh Ahmadou Bamba embarqua finalement le samedi 21 septembre 1895 à bord du paquebot "Ville de Pernambouc" sur lequel il aura à affronter d'autres épreuves dont : l'hostilité affichée de l'équipage, la ruée d'un taureau déchaîné vers sa sainte personne et dont il fut miraculeusement préservé etc.

Une fois aux îles, le Cheikh, selon ses propres dires même, fut sujet à toutes sortes d'exactions et de brimades, et cela tout au long de ses séjours successifs dans la jungle de Mayumba, à Lambaréné et ailleurs.

La moiteur, le grand nombre de maladies tropicales mais surtout la solitude caractérisant ces lieux firent aussi de ces années les plus éprouvantes de l'existence du Cheikh, isolement perceptible dans nombre de ses écrits où il exprime avec humilité tout son attachement, sa confiance et sa reconnaissance au Très-Majestueux de même que sa résolution inébranlable à rester "l'esclave de Dieu et le Serviteur du Prophète (PSL) à demeure".

N'ayant pour témoins que les éléments, il eut cette poignante profession : "O Océan de

Mayumba ! témoigne que je suis l'esclave de [Dieu], Celui qui pardonne les péchés, et que je demeure le Serviteur du [Prophète] Elu ! Témoinne, qu'en tant qu'ami intime du [Prophète], celui qui comble d'honneurs ses amis, je rejette toute forme d'association à Dieu et n'adore que Lui seul !"

Ces épreuves et d'autres privations que s'infligeait volontairement le Cheikh pour la Face de Dieu eurent quelques fois pour spectateurs les habitants primitifs de ces contrées ou des indigènes originaires du Sénégal dont certains eurent à lui manifester leur estime ou même à lui faire allégeance. Le Cheikh aura aussi à faire la rencontre, durant l'Exil, de nombre de personnalités marquantes de cette époque, telles le futur député d'Afrique Noire Blaise Diagne, alors fonctionnaire des Douanes, son disciple et frère Mame Cheikh Anta Mbacké qui avait entrepris le périlleux voyage au Gabon.

Le Cheikh eut de même à entretenir une correspondance avec l'illustre résistant guinéen, l'Almamy Samory Touré, déporté depuis 1899 à Njolé, au Gabon, où il trouvera d'ailleurs la mort le 2 juin 1900. Il est rapporté que le Cheikh effectua, lorsqu'il apprit la nouvelle, la prière des morts à son intention depuis Lambaréné, conformément à la Sunna Prophétique . L'ex-Bourba Jolof Samba

Laobé Penda, exilé cinq mois après le Cheikh en raison, pour partie, des relations le liant à celui-ci, eut aussi à le retrouver au Gabon.

Cette période fut également marquée par l'abondance des dons mystiques incommensurables procédant de Dieu, Faveurs Insignes se traduisant par une élévation à des degrés spirituels inouïs et inédits que démontre la profusion littéraire des années dites " maritimes" ; richesse le rangeant de facto parmi les auteurs les plus prolifiques, sinon le plus prolifique, du monde musulman. Ainsi aura-t-il à répondre beaucoup plus tard à son fils Cheikh Muhammad-al-Bachir Mbacké qui le questionna un jour sur cette époque : "[Au cours de cet exil] ma connaissance gnostique s'est accrue, mon arrivée à Dieu (wusûl) s'est confirmée, ma certitude a atteint de nouveaux degrés et j'ai obtenu des grâces infinies"...

Au cours de cette période, la jeune communauté mouride eut à affronter l'une des premières épreuves les plus pénibles de son histoire car, la déportation de son guide ayant entamé l'engagement de certains, il y eut des désaffections contrastant singulièrement avec le regain d'assurance et de triomphalisme de leurs adversaires qui, excès d'acharnement et de cruauté, n'hésitaient pas à distiller des rumeurs sur la disparition de Cheikh Ahmadou

Bamba. Mais regroupés autour de leurs principaux cheikhs désignés par Khadimou Rassoul à son départ : Mame Thierno Birahim assumant la direction des enseignements, Cheikh Ahmadou Ndoumbé préposé à la supervision des travaux champêtres, Cheikh Ibrahima Fall et d'autres figures emblématiques de la Muridiyah, les adeptes réussirent à préserver intacte leur foi en l'Inéluctabilité du secours divin et au triomphe de la Vérité sur l'erreur.

Par ailleurs les efforts que ne cessa de consentir le Cheikh Ibrahima Fall, resté à Saint-Louis, réussirent à convaincre le futur député Carpot entre autres de la parfaite innocence de Cheikh Ahmadou Bamba au point qu'il s'engagea à réhabiliter celui-ci à son élection. La chose faite, le Serviteur du Prophète put, par la Grâce de Dieu et sa volonté bienveillante, rentrer au Sénégal le mardi 11 novembre 1902 à bord du navire "Ville de Maceio", après un peu moins de huit années exil.

L'on peut aisément imaginer l'extraordinaire effervescence qui accueillit au port de Dakar, puis dans le reste du pays le retour de "celui qui est revenu des contrées d'où l'on ne revient pas", grâce à la seule puissance de Dieu, qui n'a point, encore une fois, manqué à sa promesse de "secourir les croyants"...

Par Istikhama

La Petite Côte ancrée dans Bby



«Mbind Diogoye» (le domicile de Diogoye) pour ne pas dire Joal, terre natale de Léopold Sédar Senghor, Père de la Nation, et Fimela ont vu défiler la caravane de Benno Bokk Yaakar, ce lundi 24 juillet 2017. Les populations de la Petite Côte, de façon plus élargie, ont écouté et entendu le Premier ministre, par ailleurs, Porte étendard de Bby pour les législatives du 30 juillet prochain. Le chef du gouvernement du Sénégal, Mahammed Boun Abdallah Dionne, un homme d'une urbanité exquise, avec de l'autorité sans être cassant, fidèle et plein de vertus, est parti à la pêche aux voix pour une majorité qualifiée, gage d'une équité sociale et territoriale, d'une santé pour tous et d'un développement économique harmonieux. C'est d'ailleurs pour toutes ces raisons que Bby a maintenu le cap de l'unité

afin de faire face à 46 autres listes qui manifestement n'ont aucun intérêt à ce que la compétition électorale ait lieu. C'est peine perdue, si l'on en croit la coalition présidentielle qui rassure que le «scrutin se passera dans le calme, la sérénité et la transparence. Car Bby, c'est le peuple».

A Fimela, royaume du Cardinal Théodore Adrien Sarr, ayant basculé sous les couleurs beige et marron de l'Alliance pour la République (APR) depuis 2009, la tête de file de Benno, Boun Abdallah Dionne a rappelé les subventions accordées aux pêcheurs pour l'achat de moteurs hors bords, aux paysans pour les semences, les intrants et le matériel agricole tous subventionnés.

Auparavant, un vibrant hommage a été rendu au Président poète, Léopold Sédar Senghor par le Premier ministre, Maham-

med Dionne. Il révèle que le chef de l'Etat, Macky Sall tient du Chantre de la Négritude, «son sens élevé de l'Etat». Réunis devant «Mbind Diogoye», les notables du village, au milieu de jeunes, femmes et adultes, militants et sympathisants de Bby ont réservé un accueil chaleureux et populaire à Mahammed Boun Abdallah Dionne.

Joal est nichée en pays sère où les activités prédominantes restent la pêche, l'agriculture et le tourisme. Le secteur touristique, pour ne considérer que celui-ci, a, d'après le PM, obtenu de l'Etat central une enveloppe de «5 milliards FCFA pour l'aménagement d'une zone touristique à Mbo-diène et Pointe Sarrène». Un financement d'autant plus important et pertinent que cette partie du pays demeure le troisième pôle touristique du Sénégal.

Toutes les cartes d'électeurs ne peuvent pas être retirées, selon la CENA

"Toutes les cartes d'identité biométriques ne pourront pas être éditées d'ici les élections législatives", a dit M. Ndir aux journalistes, affirmant tenir cette précision du ministre de l'Intérieur, Abdoulaye Daouda Diallo.

Il s'entretenait avec les journalistes, à la fin d'une rencontre de la CENA avec le ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique, sur les préparatifs des élections législatives. La rencontre s'est déroulée à huis clos et a duré plus de deux heures.

Concernant la distribution des cartes d'identité biométriques, le ministre (Abdoulaye Daouda Diallo) a fourni des statistiques selon lesquelles il y a un niveau de distribution de l'ordre de 70,5% sur l'ensemble du territoire national. Mais il y a quelques poches où on a enregistré des niveaux de distribution de 90% même.

Dans d'autres par contre, "le niveau de distribution des cartes reste relativement faible", a dit M. Ndir.

Le ministre de l'Intérieur et de la Sécurité publique n'a pas souhaité parler aux journalistes à la fin de sa rencontre avec les responsables de la CENA. "Les contraintes notées dans la distribution des cartes proviennent des difficultés qu'ont eues les agents des commissions administratives pour faire convenablement le travail de tri nécessaire, avant la distribution des cartes", a expliqué Doudou Ndir.

"Concernant le fichier électoral, nous avons constaté que deux coalitions ne l'avaient pas reçu. Nous sommes intervenus et leurs doléances ont été satisfaites par la direction générale des élections", a assuré M. Ndir. Le chef de l'Etat, Macky Sall, a saisi le Conseil constitutionnel "sur la possibilité que les électeurs n'ayant pu retirer leur carte d'électeur puissent voter aux élections législatives du 30 juillet 2017" avec d'autres documents, dont la carte d'identité nationale numérisée, a-t-on appris lundi de la présidence de la République. Compte tenu des "lenteurs notées dans le retrait des cartes d'identité biométriques", cette saisine vise à amener le Conseil constitutionnel à autoriser les électeurs à voter avec une carte d'identité nationale numérisée, ou une carte d'électeur numérisée, ou un passeport, ou un permis de conduire, ou encore un document d'immatriculation, pour les "primo-inscrits" non détenteurs d'un des quatre premiers documents administratifs déjà indiqués.

Le chiffre du jour

70% des cartes

C'est le taux des cartes retirées sur le plan national, selon le ministère de l'Intérieur.

En Hausse

Abdoulaye Daouda Diallo



En indiquant que les élections vont se tenir à bonne date, il met fin aux rumeurs de report.

En Baisse

Manko Taxawou Senegal



En s'érigeant contre la saisine du Président de la République pour que chacun puisse voter, la coalition rame à contre courant d'une demande de l'opinion.